

4 Est-ce une conséquence du réchauffement climatique ?

Les scientifiques sont catégoriques. Les "épisodes méditerranéens" vont devenir non seulement plus fréquents, mais aussi plus intenses à cause du réchauffement climatique. Pis, cette évolution est déjà à l'œuvre depuis des décennies. Dans le sud de la France, l'intensité des précipitations extrêmes a augmenté de 22% entre 1961 et 2015, d'après les travaux des chercheurs du laboratoire des sciences du climat et de l'environnement, cités par [Le Monde](#). Et d'après leurs simulations, la probabilité de dépasser un épisode de précipitations extrêmes ne survenant qu'une fois tous les cent ans "a plus que doublé en raison des températures" en hausse.

Les "épisodes cévenols" se produisent en général à l'automne, quand la Méditerranée est la plus chaude. La chaleur de l'eau de mer favorise son évaporation. Des masses d'air chaud, humide et instable se forment et remontent vers le littoral, où elles se transforment en orages violents et pluies diluviennes, explique [Météo France](#). Or, "plus l'air est chaud, plus il emmagasine de l'humidité", souligne dans *Le Monde* Yves Trambly, hydrologue au laboratoire HydroSciences. Et "un 1°C en plus se traduit par 7% d'humidité supplémentaires".

En se basant sur les scénarios du groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (Giec), dont le plus optimiste table sur un réchauffement de plus de 1°C d'ici à 2050, les travaux d'Yves Trambly concluent à "une intensification des pluies extrêmes". Celle-ci "varie entre 5% et 100% d'augmentation selon les bassins, mais se situe autour de 20% en moyenne d'ici à la fin de ce siècle et même au-delà dans le sud de la France, le nord de l'Italie et les Balkans".

Des tendances à long terme se dessinent sur le bassin méditerranéen avec le changement climatique, prévient Marc Pontaud, directeur de recherche chez Météo France contacté par l'AFP. Il y aura "des épisodes méditerranéens plus fréquents et potentiellement plus intenses à la fin du XXI^e siècle". Mais ces "épisodes cévenols" ne doivent pas occulter l'autre conséquence locale du changement climatique : l'augmentation des périodes de sécheresse due à la "baisse des précipitations moyennes, visible à partir du milieu du XXI^e siècle".

5 Comment les sinistrés seront-ils indemnisés ?

Lundi, le Premier ministre, Edouard Philippe, a annoncé que le gouvernement allait mettre en œuvre une "procédure de catastrophe naturelle accélérée". Un arrêt va donc paraître prochainement au Journal officiel, reconnaissant l'état de catastrophe naturelle dans les communes sinistrées. Pour qu'une commune bénéficie de ce statut, le maire doit adresser une demande au préfet, qui la transmet à une délégation

nière juge si cette